

ASSEMBLEE NATIONALE18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° I - 335

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 24

Dans le A du II de cet article, substituer au mot :

« douzième »,

le mot :

« dixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.